



Télétravail :

quand l'entreprise économise, mais que les salariés paient

Télétravail : une nécessité pour l'entreprise

Le site d'Île-de-France est saturé.

Le télétravail est indispensable pour l'organisation du travail.

La direction évite ainsi d'investir dans de nouveaux locaux.



Des économies... qui ne sont pas partagées

En télétravail, les salariés paient de leur poche :

- Chauffage
- Électricité
- Équipement domestique
- Pas de prise en charge pour les repas du midi
- La valeur créée n'est pas partagée avec les salariés.



Le Droit: Ce que dit l'accord de branche télécom

L'accord télécom prévoit :

- Négociation des **frais de repas** des télétravailleurs.
- Participation aux **frais liés au télétravail**.



La CFDT réclame une meilleure prise en charge des frais liés au télétravail.

Mars 2026

Groupe WhatsApp



**LA CFDT : 1ER SYNDICAT DE LA BRANCHE TELECOM
et 1ER SYNDICAT DES CADRES ;
LE SEUL SYNDICAT PRESENT CHEZ LES 4 OPERATEURS**

Scannez le QR code !

Elus et mandatés : Stephane MONJOLY, Stéphanie BOIRAT, Alioune MBAYE, Christophe DUPUIS, SOKHNA EL Hadji Mor, Sarah-jane PARTEL, Lynda OULD AMI, Morad ABDELLAOUI, Imad AMOUR, Zahra BOUCHAFA, Jelena JOVIC, Soraya BRADAI, Nicolas MARTIN, Danielle HERRERA, Fatima ANJOS, AHMED OUESLATI.

Délégué syndical central : Azzam AHDAB,